

Acad. Roy. Scienc. d'Outre-Mer
Biographie Belge d'Outre-Mer,
T. IX, 2015, col. 82-86

DE RENNETTE DE VILLERS-PERWIN (*Ferdinand Charles Jean Albert Stanislas Ghislain*), Baron, Lieutenant général (Ledeberg, 06.04.1869 – Bruxelles, 25.10.1947). Fils de Xavier Ferdinand Ghislain Albert Nicolas (baron) et de Moretus-Plantin, Isaure Marie Joséphine.

Fils d'un père lieutenant général, Charles (prénom usuel) de Rennette se prépare dès ses dix-sept ans à l'Ecole militaire. Il y entre le 3 janvier 1887 en qualité d'élève de la 37^e promotion Infanterie-Cavalerie. Il en sort le 11 janvier 1889 sous-lieutenant d'infanterie, désigné pour le 1^{er} de Ligne mais placé, à l'intervention de son père, à la suite du 2^e Guides, puis, le 20 septembre 1889, détaché comme élève à l'Ecole d'équitation.

Le 25 juin 1891, il passe à la cavalerie et est désigné pour le 2^e Guides. Il y prépare l'examen d'entrée à l'Ecole de guerre où il est admis le 18 septembre 1894. Il en sort le 10 novembre 1896 adjoint d'état-major (AEM) et va faire un stage d'un an au 1^{er} Carabiniers. Il a entre-temps contracté mariage et a été promu lieutenant (A.R. du 26 décembre 1895).

Le couple s'étant séparé, il est, à sa demande, détaché à l'Institut cartographique militaire (27 juin 1898), formule consacrée pour indiquer le passage au service de l'Etat Indépendant du Congo (EIC). Le 6 août 1898, il s'embarque pour le Congo, en qualité de lieutenant de la Force publique (FP), désigné pour le district de l'Uele. Il quitte Boma le 2 septembre 1898 pour Dungu où il est attaché, comme chef de peloton, à l'expédition contre le sultan zande Bokoyo qui se prépare sous le commandement du commandant Gérard.

Le 22 décembre 1898, après cinq jours de marche, la colonne Gérard attaque la zeriba du sultan. Rennette pénètre le premier dans l'enceinte par une brèche ouverte par le canon.

Au retour de l'expédition à Dungu, de Rennette est chargé de conduire un convoi de ravitaillement à Faradje. Nommé capitaine FP (2 janvier 1899), il est désigné pour rejoindre l'enclave de Lado où Henry, le commandant supérieur, lui confie la direction du camp de Kero (15 juillet 1899), situé sur le Nil à l'extrême nord de l'enclave. Henry en fait une base fortifiée d'où il veut lancer une expédition vers le nord.

Le 14 septembre 1899, de Rennette est emmené par Henry dans sa seconde expédition pour tenter de percer le *südd*, barrage de papyrus qui obstruait le Nil. Souffrant de rhumatismes, de Rennette doit quitter l'expédition le 20 décembre et rentrer à Kero. Il y trouve Chaltin, arrivé pour prendre la relève d'Henry. Celui-ci le désigne, le 9 janvier 1900, pour prendre le commandement de l'important poste de Faradje dans la zone des

Makrakra, une des quatre zones du district de l'Uele, attenante à l'enclave de Lado. Il exercera ce commandement jusqu'à son retour en Europe, le 11 octobre 1901.

Entre-temps, de Rennette a été nommé capitaine-commandant FP de 2^e classe (6 août 1900) et son feuille-matricule a reçu, par ordre du gouverneur, l'inscription «s'est distingué de façon spéciale dans l'opération contre le chef Avongura Bokoyo du 22 décembre 1898» (24 mars 1900).

Le 19 avril 1902, son divorce est prononcé. Le 12 juin, à la mort de son père, il est autorisé «à faire inscrire le titre de baron à son matricule».

Le 25 décembre 1902, il repart au Congo, chargé d'acheter en chemin au Sénégal une dizaine de chevaux et de les acheminer vers l'Uele en vue de créer un haras à Dungu. Il doit en outre faire rapport sur le chemin de fer St-Louis-Dakar, sur la situation économique et les possibilités de fourniture de matériel. Il arrive à Dakar le 4 janvier 1903 et à St-Louis le 12. Son long rapport est daté du 2 février.

Arrivé à Boma le 6 février 1903, il est désigné par le vice-gouverneur général Fuchs pour prendre le commandement de la zone des Makrakra. Le 10 avril 1903, le commandant supérieur le désigne pour commander la zone Uere-Bomu, désignation annulée par le gouverneur général le 26 août. Cette décision n'atteint cependant les intéressés que le 22 décembre et de Rennette reprend en conséquence, à cette date, son commandement de la zone des Makrakra, tout en étant nommé juge au conseil de guerre des deux zones en question (19 octobre 1903). Le 21 avril 1904, le vice-gouverneur général Costermans le désigne pour remplir les fonctions d'adjoint supérieur du district de l'Uele. Le 20 mars 1905, il prend le commandement supérieur de l'Uele et de l'enclave de Lado.

Il est, d'autre part, successivement promu capitaine-commandant FP de 1^{re} classe (6 juin 1903), chef de zone de 1^{re} classe (15 février 1904), adjoint supérieur de 1^{re} classe (28 avril 1904) et enfin commissaire de district de 1^{re} classe (11 janvier 1905).

Rennette accède au commandement de l'enclave au moment où les relations entre autorités britanniques et belges sont particulièrement tendues. Après la reconquête du Soudan par les Anglo-Egyptiens (Ondurman, 2 septembre 1897) et l'abandon par la France de ses visées sur le Soudan (Fachoda, novembre 1898), Léopold II a considéré qu'il pouvait occuper le Bahr-el-Ghazal qui lui avait été concédé en bail par le traité du 14 août 1894. Mais les tentatives faites en ce sens, notamment par l'expédition «scientifique» Lemaire (1903-1905), se heurtent à l'intransigeance et la force britanniques. Rennette, seule autorité officielle dans la région, doit s'efforcer de maintenir un délicat équilibre

entre les ordres du Roi (ne rien céder) et les exigences britanniques, et surtout veiller à ce qu'aucun affrontement entre forces britanniques et belges ne se produise. A trois reprises, un officier britannique vient, à bord d'une canonnière, lui remettre un ultimatum du *sirdar* Wingate, exigeant l'évacuation des troupes belges sous peine d'une action militaire britannique.

La convention du 9 mai 1906, qui annule le bail de 1894 mais laisse à Léopold II, à titre personnel et jusqu'à la fin de son règne, la seule enclave de Lado, supprime la tension entre autorités sur place. C'est d'ailleurs en constatant la reprise de relations cordiales que de Rennette apprendra, bien plus tard de la bouche d'un officier britannique, que la convention a été signée.

Rennette avait alors largement fini son terme de service, mais le gouvernement n'avait pas désiré changer le commandement pendant la période de tension. Lorsqu'il fut autorisé à prendre son congé, le *sirdar* Wingate offrit à de Rennette de rentrer par le Nil sur une canonnière anglaise. Le gouverneur général lui refusant son autorisation, il entra par la voie du fleuve, tout en passant, par ordre, l'inspection du nord de l'Etat. Il quitte le Congo le 21 mai 1907, nanti de notes élogieuses: «Officier d'un mérite exceptionnel qui a bien exercé les importantes et délicates fonctions de commandant supérieur du district de l'Uele et de l'enclave de Lado».

«Je me mariais et renonçais à l'Afrique», écrira-t-il. Le 1^{er} octobre 1908, il épousait Marie-Louise des Cantons de Montblanc.

Dès le 22 novembre 1907, il avait repris du service au 2^e Guides. Il y exercera les fonctions de commandant d'escadron, puis d'adjudant-major (14 avril 1910), successivement en qualité de capitaine en second (grade auquel il fut nommé le 26 juin 1903), puis de capitaine-commandant (27 décembre 1907). Il y est noté comme un commandant d'escadron brillant et un cavalier intrépide, un adjudant-major dévoué et plein de tact. Proposé «au grand choix hors ligne» comme officier supérieur, il est nommé major le 26 mars 1914 et désigné pour le 5^e Lanciers avec lequel il entrera en campagne.

Il y exerce le commandement d'un groupe, ce qui lui vaut, le 17 octobre 1915, la Croix de guerre avec palme et celle d'officier de l'Ordre de la Couronne avec palme avec la citation: «pour le courage dont il a fait preuve dans le commandement d'un groupe qu'il exerce depuis le début de la campagne». Ces distinctions lui seront remises par le roi Albert à La Panne.

Rennette est alors pressenti pour repartir en Afrique où «les vieux africains sont rares». Un appel formel, «équivalant à un ordre», lui est adressé par le général Wielemans, chef d'état-major.

Le 19 janvier 1916, il sera mis, en même temps que le major Huyghe, à la disposition du ministre des Colonies pour remplir une mission spéciale. A cette fin, il est nommé commissaire général (12 février 1916). Embarqué à La Pallice, il arrive à Boma le 26 mars. Il y est désigné pour être attaché à la personne du gouverneur général Henry.

Le 2 novembre 1916, il est désigné pour remplacer l'inspecteur d'Etat De Meulemeester qui assure l'intérim du vice-gouverneur général du Katanga, en l'absence du titulaire, le vice-gouverneur général Tombeur. Il quitte Boma le 25 novembre pour rejoindre, via St-Paul de Loanda, Elisabethville où il reprend, le 11 février 1917, la direction du vice-gouvernement général du Katanga. Il est alors nommé commissaire général assistant du vice-gouverneur général (17 février 1917). Il exercera ces fonctions jusqu'au 24 juin 1918, au retour de Tombeur.

Rennette rejoint alors Boma où il restera attaché au cabinet du gouverneur général pendant quatre mois. Il quitte définitivement le Congo le 19 octobre 1918, placé en congé anticipé.

Le 1^{er} mars 1919, le ministre des Colonies le place en disponibilité pour convenances personnelles et le remet à la disposition du ministre de la Guerre. Il ne sera mis fin à sa carrière coloniale que le 10 juillet 1922, après qu'il eut attendu en vain de recevoir le titre honorifique de vice-gouverneur général.

Rennette qui, entre-temps, a été promu lieutenant-colonel (30 mars 1916), puis colonel (18 décembre 1916), est désigné pour commander le 4^e Lanciers (3 mars 1919).

Côté parmi les officiers d'élite, il est nommé général-major le 28 mars 1920 et désigné pour commander la 1^{re} Brigade de cavalerie (1^{er} avril 1920). A la tête de cette brigade, il participe, à partir de mai 1923, à l'occupation de la Ruhr et exercera les fonctions de commandant en second de la tête de pont de Duisburg-Ruhrort.

Le 26 décembre 1923, il est désigné pour commander la 3^e Division d'infanterie. Nommé lieutenant général le 26 mars 1926, il conservera ce commandement jusqu'au 26 novembre, pour aller commander ensuite la 2^e Division de cavalerie.

Le 1^{er} février 1928, deux ans avant d'atteindre la limite d'âge, le lieutenant général de Rennette est mis à la retraite, à la suite d'un différend avec M. de Broqueville, ministre de la Guerre, à propos de notes biographiques contestées concernant un général subordonné. Il passe dans le cadre de réserve jusqu'au 30 juin 1934, atteint alors par la limite d'âge.

A la retraite, le général de Rennette reste actif dans les milieux ayant un lien avec le Congo. Il sera

notamment président du Cercle royal Africain en 1928, 1929, 1932, 1933, conseiller général de l'Union coloniale belge, membre du Comité de patronage de la Société belge d'Etudes et d'Expansion. Il sera, d'autre part, désigné par le gouvernement, et jusqu'en octobre 1938 comme administrateur auprès du Comité national du Kivu et délégué auprès de la Minière du Lualaba.

Charles de Rennette a apparemment peu écrit. Seule est connue de sa plume une communication dactylographiée de dix-neuf pages, établie en février 1931 sans notes et sur base de ses seuls souvenirs, relatant ses activités sur le Nil de 1902 à 1905.

Durant toute sa carrière, Charles de Rennette a été apprécié comme un officier particulièrement actif, courageux, brillant et compétent.

31 juillet 2000.

L.-F. Vanderstraeten (†).

Sources: Ministère des Affaires étrangères, AGCD, Dossier 1871. — Ministère des Affaires étrangères, Archives africaines, Dossier SPA 158 (183-186). — Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire, extraits du Dossier 11487. — Papiers personnels du général de Rennette détenus par M. P. Jacquij. — DE RENNETTE, C. 1931, Nil et Bahr-el-Ghazal 1902-1906. Bruxelles, 21 février 1931, note détenue par M. M. Herneupont (Musée africain de Namur). — Musée royal de l'Afrique centrale, Papiers Josué Henry de la Lindi.